



D.2018.12.12.8.11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

8 – GESTION DU PATRIMOINE**8.11 – Autorisation de signer le marché M 2018-0242 pour le renouvellement du système de gestion des parcs relais - Lot 2 : GC - VRD à conclure avec le groupement MALET/RAZEL-BEC**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération D.2017.02.01.1.1 du 1^{er} février 2017, le Comité Syndical approuvait le programme de l'opération pour le renouvellement du système de gestion des parcs relais pour un montant prévisionnel de 5,5 millions d'euros HT (valeur février 2017).
- Par délibération D.2017.07.05.7.6, le Comité Syndical autorisait son Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre M 2017-0191 pour la conception et la réalisation de l'opération de renouvellement du système de gestion des P+R pour un montant de 490 995,21 Euros HT avec le groupement INGEROP Conseil et Ingénierie/Ld2a Architecte.
- Par délibération D.2018.07.11.6.14 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical approuvait les études d'avant-projet réalisées par le Maître d'œuvre dans le cadre du projet de renouvellement du système de gestion des P+R et arrêtaient l'enveloppe financière prévisionnelle de travaux à 6 991 000,00 euros HT (valeur juillet 2018) intégrant les éléments du programme initial ainsi que les modifications liées au parcours client PMR, aux prédispositions techniques externalisation ainsi qu'à l'aménagement Nord Balma Gramont.

Le schéma directeur des P+R prévoit un renouvellement du système de contrôle d'accès aux P+R à partir de fin 2018, avec une mise en service progressive. Le nouveau système de gestion des P+R viendra en lieu et place du système actuellement en exploitation sur les parcs relais.

L'opération comprend deux lots :

- Lot 1 : « Fourniture et équipements Systèmes »
- Lot 2 : « GénieCivile – Voirie Réseaux Divers ».

Le présent lot 2 «GC - VRD» concerne, la réalisation des travaux de VRD, génie-civil et de construction d'un local technique nécessaire au renouvellement des équipements de contrôle d'accès des parkings P+R suivants : Basso-Cambo, Argoulets, Arènes, Jolimont, Balma Gramont, La Vache, Borderouge, Ramonville.

La durée du marché est de 14 mois.

Le présent marché est passé en vertu des dispositions des articles 66,67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, régissant la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 10 octobre 2018 aux publications du JOUE, du BOAMP, et publié sur le site de Tisséo-Collectivités.

La date limite de remise des offres a été fixée au 15 novembre 2018 à 12h00.

3 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. MALET/RAZEL BEC
2. EIFFAGE ROUTE SUD OUEST
3. EUROVIA MIDI PYRENEES/SIGNATURE MEDITERRANEE

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du **6 décembre 2018**, attribué le marché pour le renouvellement du système de gestion des parcs relais - Lot 2 : GC - VRD **au groupement MALET/RAZEL BEC** pour un montant de **2 321 408,20 € H.T.**

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181214-20181212-8-11D- DE Date de télétransmission : 14/12/2018 Date de réception préfecture : 14/12/2018

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché et d'autoriser les dépenses correspondantes.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2018-0242 pour le renouvellement du système de gestion des parcs relais - Lot 2 : GC - VRD avec **le groupement MALET/RAZEL BEC** pour un montant de **2 321 408,20 € H.T.**, ainsi que les avenants au marché sans incidence financière.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions) y compris la résiliation.

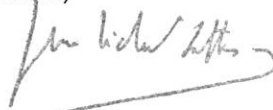
ARTICLE 3 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES